

Zeitschrift: Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio
Herausgeber: Staatssekretariat für Wirtschaft
Band: 20 (1902)
Heft: 47

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Abonnemente:

Schweiz: Jährlich Fr. 6.
2^{tes} Semester . . . 8.
Ausland: Zuschlag des Porto.
Es kann nur bei der Post
abonniert werden.
Preis einzelner Nummern 10 Cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Abonnements:

Suisse: un an . . . fr. 6.
2^e semestre . . . 8.
Etranger: Plus frais de port.
On s'abonne exclusivement
aux offices postaux.
Prix du numéro 10 cts.

Erscheint 1—2 mal täglich, ausgenommen Sonn- und Feiertage.	Redaktion und Administration im Eidgenössischen Handelsdepartement.	Rédaction et Administration au Département fédéral du commerce.	Paraît 1 à 2 fois par jour, les dimanches et jours de fête exceptés.
Annoncen-Pacht: Rudolf Mosse, Zürich, Bern etc. Insertionspreis: 25 Cts. die viergespaltene Borgiszeile (für das Ausland 35 Cts.).		Régie des annonces: Rodolphe Mosse, Zurich, Berne, etc. Prix d'insertion: 25 cts. la ligne d'un quart de page (pour l'étranger 35 cts.).	

Inhalt — Sommaire
Handelsregister. — Registre du commerce. — Banque cantonale neuchâteloise à Neuchâtel. — Warenverkehr der wichtigsten Länder 1890 und 1900. — Getreide-
markt. — Spanische Notenbank. — Ausländische Banken. — Banques étrangères.

Amtlicher Teil — Partie officielle

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister. — I. Registre principal. — I. Registro principale

Bern — Berne — Berna

Bureau Bern.
1902. 6. Februar. Der Grüttliverein der Stadt Bern, mit Sitz in Bern (S. H. A. B. 1883, pag. 885; 1894, pag. 978 und 1895, pag. 871), hat in der Vereinsversammlung vom 13. Januar 1902 seinen Vorstand teilweise neu bestellt wie folgt: als Vicepräsident: Titus Walfer, von Wald (Appenzell); als I. Sekretär: Johannes Huber, von Töss bei Winterthur, und als II. Sekretär: Ernst Rufer, von Zuzwyl (Bern); alle in Bern wohnhaft.

Bureau Biel.

6. Februar. Die Kollektivgesellschaft unter der Firma Quain-Burrus & Cie in Biel (S. H. A. B. Nr. 27 vom 25. Januar 1901) hat sich aufgelöst. Die Firma ist erloschen. Aktiven und Passiven gehen über an die Firma «Arthur Quain» in Biel.

Inhaber der Firma Arthur Quain in Biel ist Arthur Quain-Burrus, von Beurnevésin, wohnhaft in Biel. Dieselbe übernimmt Aktiven und Passiven der erloschenen Firma «Quain-Burrus & Cie». Natur des Geschäfts: Bieler Möbelfabrik. Geschäftslokal: Mittelstrasse 22 und 28.

Bureau Langnau (Bezirk Signau).

7. Februar. Die Landwirtschaftliche Genossenschaft Langnau und Umgebung, mit Sitz in Langnau (S. H. A. B. Nr. 32 vom 29. Januar 1900, pag. 129 und dortige Verweisung), hat in ihrer Generalversammlung vom 24. Januar letzthin an Stelle des zurückgetretenen Christian Wittwer zum Präsidenten gewählt: Gottfried Gerber, von Langnau, in Ilfis, und an dessen Platz als Vicepräsident und Kassier: Fritz Gerber, von Langnau, in Ilfis, welche beiden kollektiv mit dem bisherigen Sekretär Friedrich Vogeli je zu zweien die rechtsverbindliche Unterschrift für die Genossenschaft führen.

Bureau de Montier.

6 février. La Société coopérative de Consommation de Reconvillier, association à Reconvillier (F. o. s. du c. du 4 décembre 1899, n° 374, page 1505), a, dans son assemblée générale du 1^{er} février 1902 revisé quelques dispositions de ses statuts et apporté par là les modifications suivantes aux faits publiés dans la Feuille officielle suisse du commerce du 4 décembre 1899: Le siège social de l'association est à Reconvillier. La fortune de l'association répond seule de ses engagements. La responsabilité personnelle des sociétaires est exclue. Peut devenir membre de l'association, toute personne demeurant dans le rayon d'affaires de celle-ci et qui, par écrit, exprime au comité son intention de faire ses emplettes dans les établissements de l'association. Les autres points de la publication du 4 décembre 1899 n'ont pas subi de modifications.

Glarus — Glaris — Glarona

1902. 7. Februar. Die Firma M. Spitz in Glarus (S. H. A. B. Nr. 74 vom 7. März 1899, pag. 295) ist infolge Bevormundung des Inhabers gestrichen worden.

7. Februar. Die Firma Josua Hefti in Schwanden (S. H. A. B. Nr. 85 vom 11. April 1891, pag. 350) ist infolge Verkaufs des Geschäftes erloschen.

Freiburg — Fribourg — Friburgo

Bureau d'Estavayer.

1902. 6. février. La raison Charles Duery, à Dompierre (F. o. s. du c. du 24 janvier 1894, n° 13, page 69), est radiée ensuite de renonciation du titulaire.

Bureau de Romont (district de la Glâne).

7. février. Le chef de la maison Henri Paratte, à Romont, est Henri Paratte, de Murlaux (Jura bernois), domicilié à Romont. Genre de commerce: Denrées coloniales.

Basel-Land — Bâle-Campagne — Basilea-Campagna

1902. 6. Februar. Der Verwaltungsrat der Basellandschaftlichen Hypothekenbank in Liestal (S. H. A. B. Nr. 50 vom 7. April 1883, pag. 385; Nr. 310 vom 16. Dezember 1897, pag. 1270, und Nr. 271 vom 2. August 1900, pag. 1087) hat die an Gottlieb Blattner erteilte Befugnis zur Führung der rechtsverbindlichen Unterschrift infolge dessen Rücktrittes als I. Buchhalter widerrufen.

Thurgau — Thurgovie — Thurgovia

1902. 5. Februar. Inhaber der Firma J. U. Niederer-Zürcher in Bischofzell ist Jacob Ulrich Niederer, von Trogen, in Bischofzell. Manufakturwarenhandel en gros.

Yessin — Fessin — fiesino
Ufficio di Lugano.

1902. 6. febbraio. Il proprietario della ditta Achille Roveri, in Lugano, è Achille Roveri, di Luigi, di Piacenza (Italia), domiciliato a Lugano. Genere di commercio: Salumi e commestibili.

6 febbraio. Il proprietario della ditta A. Baroni, in Lugano, è Angelo Baroni di Carlo, di Mantova (Italia), domiciliato a Lugano. Genere di commercio: Articoli alimentari, compresi i liquidi.

Waadt — Vaud — Vaud
Bureau de Lausanne.

1902. 5. février. La raison F. Kuenzi, à Lausanne, confiserie et pâtisserie (F. o. s. du c. du 20 mars 1895), est radiée ensuite de renonciation du titulaire.

5. février. La raison L^s Dagon, à Lausanne, cordonnier et marchand de chaussures (F. o. s. du c. du 31 janvier 1883), est radiée ensuite de remise de commerce.

5. février. Le chef de la maison L^s Dagon, à Lausanne, est Louis, fils de Louis Dagon, d'Onnens, domicilié à Lausanne. Genre de commerce: bottier et marchand de chaussures. Magasin: 11, Place St-François.

Bureau de Nyon.

7. février. Sous la dénomination de Société l'Union, il est fondé une société régie par le titre 28 du C. O. Cette société a son siège à Nyon et a pour but d'acheter du terrain et de faire construire des bâtiments destinés à fournir à la Société de Tempérance de la Croix Bleue, à Nyon, à celle de l'Union Chrétienne des Jeunes gens, aussi à Nyon, et à celle de la Croix, également dans cette ville, les locaux qui leur sont nécessaires. Les statuts portent la date du 7 février 1902. La durée de la société est illimitée. Font partie de la société: 1^o les propriétaires de parts émises lors de la fondation; 2^o les souscripteurs ultérieurs. Le fonds social est fixé à vingt-cinq mille francs, divisé en deux cent cinquante parts de cent francs chacune. Il pourra être augmenté par décision de l'assemblée générale. Les obligations de la société ne sont garanties que par l'avoir social de celle-ci. Les organes de la société sont: a. l'assemblée générale; b. le comité. Le comité est composé de neuf membres nommés par l'assemblée générale pour le terme de trois ans et rééligibles. Les publications de la société se font par la Feuille des avis officiels du canton de Vaud. La société est représentée vis-à-vis des tiers par son comité; la signature collective du président et du secrétaire engage valablement la société. En cas de dissolution, l'avoir net de la société sera réparti à prorata de chaque part. Le président du comité est Robert Matthey, de Neuchâtel, et le secrétaire: Georges André, de St-Cergues, les deux à Nyon.

Bureau du Sentier.

5. février. Par suite de la fondation de la «Société anonyme de Menuiserie mécanique de La Vallée», à L'Abbaye, laquelle a repris la suite des affaires de J. Capt, propriétaire de l'Usine du Moulin, à L'Abbaye, en date du 11 novembre 1901, l'ancienne raison J. Capt, au Sentier (F. o. s. du c. du 16 mars 1891), est radiée à partir de cette date.

Neuenburg — Neuchâtel — Nenchâtel
Bureau de La Chaux-de-Fonds.

1902. 4. février. Le chef de la maison Alf. Ducommun, à La Chaux-de-Fonds, est Alfred-Ernest Ducommun, de La Chaux-de-Fonds, y domicilié. Genre de commerce: Porcelaines, cristaux, lampes, ustensiles de ménage. Bureaux: 4, Rue Léopold Robert.

5. février. Dans ses assemblées des 29 novembre et 4 décembre 1901, l'Association des ouvriers monteurs de boîtes or de La Chaux-de-Fonds, (F. o. s. du c. du 15 novembre 1901, n° 383), à La Chaux-de-Fonds, a procédé au renouvellement de son comité de direction qui est actuellement composé de: Charles Durig, président, Reynold Theurillat, secrétaire-correspondant, et Jules Jeanrenaud, caissier, tous domiciliés à La Chaux-de-Fonds et signant collectivement au nom de l'association.

Genève — Genève — Ginevra

1902. 5. février. La maison Strobino et fils, inscrite aux Eaux-Vives (F. o. s. du c. du 6 mai 1898, page 579), a transféré depuis le 20 décembre 1901, son siège commercial à «La Praille», Route de Lancy (commune de Carouge), où elle continue pour une entreprise de charpente, menuiserie et ébénisterie.

5. février. La maison Ernest Peschier, négociation de valeurs à lots, inscrite à Plainpalais (F. o. s. du c. du 17 octobre 1901, page 1410), a transféré depuis le 28 décembre 1901, son domicile commercial à Genève, 16, Boulevard de Plainpalais.

5. février. Aux termes de procès-verbal dressé par M^e Eugène Moriaud, notaire, à Genève, le 4 février 1902, la société anonyme ayant pour titre Société Immobilière Centrale, et ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 6 novembre 1900, page 1464), réunie en assemblée générale ordinaire et extraordinaire, a, en modification de l'article septième de ses statuts, augmenté son capital social s'élevant primitivement à fr. 150,000 et l'a porté à quatre cent cinquante millo francs (fr. 450,000), par l'émission de 600 actions nouvelles de fr. 500 chacune, ce qui portera à 900 actions de fr. 500 au porteur le chiffre total des actions du capital social ainsi augmenté. Elle a décidé en outre de porter à sept, au lieu de quatre, le nombre actuel des membres du conseil d'administration et a nommé comme nouveaux administrateurs: Marc Camoletti, architecte; Jean-Louis Fuzier-Cayla, architecte, et Louis Grasset, entrepreneur, tous domiciliés à Genève.

Compte de profits et pertes
de la Banque cantonale neuchâteloise à Neuchâtel
 et de ses succursales à la Chaux-de-Fonds et au Locle
 pour l'exercice 1901.
 (Sauf ratification légale.)

Doit
Charges

Avoir
Produits

		I. Frais d'administration.		I. Produit du compte d'effets de change.	
		7,822 25	Indemnité aux membres de l'administration, non compris les tantièmes.	Effets escomptés sur la Suisse:	
		111,783 55	Appointements et gratifications des employés et numériques.	Intérêts perçus et commissions 160,923. 71	
		6,550 —	Location.	Réescompte de l'exercice précédent à 4 1/2 % 26,131. 80	
		5,212 02	Chauffage, éclairage, service et surveillance.	187,055. 51	
		15,444 03	Fournitures de bureau (impressions, insertions, abonnements, formulaires, etc.).	A déduire: Réescompte au 31 décembre	
		13,337 17	Ports de lettres, dépêches et frais de concordat.	1901 à 4 % 23,838. 80	
		4,500 —	Frais de confection de billets de banque (amortissement).	163,216 91	
		5,265 60	Mobilier: Fournitures, entretien (amortissement).	Effets sur l'étranger:	
		3,511 20	Divers.	Intérêts perçus et commissions 87,397. 14	
201,109	20	27,683 88	Frais pour faire venir des espèces de l'étranger.	Réescompte de l'exercice précéd. à 3—6 % 7,190. 80	
				94,587. 44	
				A déduire: Réescompte au 31 décembre	
				1901 à 3—4 % 12,536. 42	
				82,051 02	
				Avaues sur nantissement:	
				Intérêts perçus et commissions 40,874. 33	
				Réescompte de l'exercice précédent à 4 1/2 % 472. 40	
				Intérêts échus et non payés à la fin de l'exercice 5,370. 35	
				à déduire: 46,717. 08	
				Intérêts non payés à la fin de l'exercice précédent 5,967. 75	
				Réescompte au 31 décembre 1901 à 4 % 348. 10 6,315. 85	
				40,401 23	
				Effets à l'encaissement:	
				Produit d'encaissements, etc. 9,703 37	
				295,372 53	

Annexe au compte de profits et pertes de la Banque cantonale neuchâteloise pour l'exercice 1901.

Répartition des bénéfices. (Suivant art. 57 de la loi.)

Le bénéfice net de l'exercice 1900 se monte à	fr. 338,047. 19
A déduire: Intérêt sur le capital de dotation (dont 3 1/2 % sur fr. 3,000,000 et 4 % sur fr. 1,000,000)	fr. 145,000. —
A l'Etat pour intérêts supplémentaires	918. 75
55 % sur fr. 190,000	104,500. —
Au fonds de réserve 40 % sur fr. 190,000	76,000. —
Au personnel de la banque 5 % sur fr. 190,000	9,500. —
	335,918. 75
Report à nouveau fr. 2,128. 44	

(* Art. 57, 2^e alinéa: Le produit net de chaque exercice annuel est affecté en première ligne, à payer l'intérêt du capital de dotation au taux fixé par le grand conseil, ainsi qu'à couvrir tous les frais accessoires qui se rapportent au service de cet emprunt.
 Annexe n° 2. En vertu d'une décision du conseil d'administration, le fonds de réserve bénéficie pour l'exercice 1901 d'un intérêt de fr. 20,600.

Bilan annuel

de la Banque cantonale neuchâteloise à Neuchâtel
et de ses succursales à la Chaux-de-Fonds et au Locle

au 31 décembre 1901.

(Sauf ratification légale.)

Actif

Passif

Actif			Passif		
I. Caisse.			I. Emission de billets.		
3,200,000	—	Couverture des billets, en espèces ayant cours légal.	Billets en circulation	7,798,550	—
180,775	—	Autres valeurs en espèces ayant cours légal.	Propres billets en caisse (voir annexe n° 1)	201,450	—
3,380,775	—	Encaisse légale.	II. Engagements à courte échéance.		
201,460	—	Propres billets (voir annexe n° 1).	(Remboursables au plus tard dans les 8 jours.)		
592,400	—	Billets des autres banques d'émission suisses.	Banques d'émission suisses, comptes créanciers	43,940	75
16,750	36	Autres valeurs en caisse.	Correspondants créanciers	874,483	46
4,191,375	36		Comptes courants créanciers (voir annexe n° 3)	5,376,673	37
		II. Créances à courte échéance.	Dépôts en caisse d'épargne (voir annexe n° 4)	5,510,976	22
		(Disponibles au plus tard dans les 8 jours.)	Comptes courants entre la banque principale et ses suc-		
161,103	94	Chèques, bons de caisse et de dépôt, effets sur place	curiales	1,509,350	91
42,010	14	non rentrés et autres créances à courte échéance.	Intérêts échus et non encaissés	13,312	75
1,239,377	31	Banques d'émission suisses, comptes débiteurs.	Tantièmes	9,500	—
1,798,489	65	Correspondants débiteurs.		13,338,237	46
3,246,927	58	Comptes courants entre la banque principale et ses			
		succursales.	IV. Autres engagements à terme.		
		Divers: Coupons à l'encaissement.	(Avec terme de remboursement dépassant 8 jours.)		
		III. Créances sur effets de change.	Comptes courants créanciers (voir annexe n° 3)	410,592	50
		Effets escomptés sur la Suisse:	Caisse de retraite des employés (voir annexe n° 6)	14,459	70
1,516,573.	56	échus dans les 30 jours.	Bons et dépôts à terme (bons de dépôts à terme, obli-		
1,164,339.	15	" entre 31 et 60 "	gations, etc.) échus ou dont le remboursement peut		
643,922.	15	" " 61 et 90 "	être exigé dans le courant de l'année prochaine après		
669,560.	12	" après 90 "	déclaration préalable	624,034	95
3,994,394	96		Bons et dépôts à terme (bons de dépôts à terme, obli-		
		Effets sur l'étranger:	gations, etc.) dont le remboursement ne peut avoir		
1,210,243.	34	échus dans les 30 jours.	lien dans le courant de l'année prochaine	20,875,056	02
929,562.	60	" entre 31 et 60 "		21,924,143	17
695,302.	15	" " 61 et 90 "			
60,465.	70	" après 90 "	V. Comptes d'ordre.		
2,895,573	79		Réserve spéciale pour risques en cours (voir annexe n° 7)	55,000	—
		Avances sur nantissement:	Réescompte sur articles de l'actif (voir détail dans le compte	62,501	37
293,720.	75	échus dans les 30 jours.	Prorata d'intérêts sur articles du passif) de profits et pertes	407,187	39
152,488.	30	" entre 31 et 60 "	Bénéfice net à répartir pour l'année 1901: Part reven-		
180,607.	30	" " 61 et 90 "	ant à l'Etat	250,418	75
1,177,022	—	" après 90 "		775,107	51
8,892,754	89	Effets à l'encaissement.	VI. Fonds propres.		
		IV. Autres créances à terme.	Capital versé	4,000,000	—
		(Disponibles après 8 jours.)	Fonds de réserve statutaire (y compris l'allocation		
6,401,164	30	Comptes courants débiteurs avec crédit couvert.	de 1901)	611,600	—
3,347,976	25	Comptes courants débiteurs avec crédit à découvert	Report du solde de bénéfice pour l'année 1902	2,128	44
1,342,924	50	(Etat et communes).		4,613,728	44
662,045	—	Créances sans engagement par lettre de change, avec			
29,965,244	—	garantie.			
		Créances sans engagement par lettre de change, sans			
		garantie, cédules communales.			
		Créances hypothécaires de toutes sortes.			
		V. Placements à terme indéfini.			
239,475	—	Actions			
1,511,862	—	Obligations } suivant inventaire (voir annexe n° 2).			
1,761,337	—	Effets publics.			
1,772,497	26	Liquidations et soldes.			
		VII. Placements fixes.			
400,002	—	Immeubles à l'usage de la banque.			
		Mobilier à l'usage de la banque.			
		VIII. Comptes d'ordre.			
422,496	79	Prorata d'intérêts et intérêts échus non perçus sur articles			
682,415	54	de l'actif (voir détail au compte de profits et pertes).			
48,651,216	58	Divers: Part revenant à l'Etat et tantièmes.			

Annexes au bilan annuel de la Banque cantonale neuchâteloise au 31 décembre 1901.

Annexe n° 1. Etat des billets de banque au 31 décembre 1901.

	Emission	En caisse	En circulation
455 billets de fr. 500 =	fr. 227,500	8,000	219,500
57,725 " " 100 =	" 5,772,500	146,000	5,626,500
40,000 " " 50 =	" 2,000,000	47,450	1,952,550
98,180 billets	fr. 8,000,000	201,450	7,798,550

Annexe n° 3. Comptes courants créanciers.

Les comptes courants créanciers se répartissent en:	
a. 1211 comptes avec un avoir d'ensemble	fr. 5,376,673. 37
remboursables dans tous les cas dans les 8 jours.	
c. 6 comptes avec un avoir d'ensemble	fr. 410,592. 50
remboursables suivant entente spéciale après 8 jours.	

Annexe n° 4. Dépôts en caisse d'épargne.

L'article 12 du règlement est ainsi conçu:
"La banque opère les remboursements à vue, lorsque la somme à rembourser ne dépasse pas fr. 200. Elle peut exiger un avertissement d'un mois pour les prélèvements de fr. 201 à fr. 1000, et de trois mois pour ceux de fr. 1001 à fr. 8000."

Annexe n° 2 (Inventaire des titres) voir page 188.

Les dépôts sur livrets d'épargne se répartissent en:	
a. 1745 dépôts avec un avoir jusqu'à fr. 200	fr. 119,523. 61
5014 dépôts avec un avoir au-dessus de fr. 200 à fr. 200 par compte	" 995,000. —
remboursables dans tous les cas dans les 8 jours	
b. 5014 dépôts avec un avoir au-dessus de fr. 200,	fr. 1,114,523. 61
éventuellement remboursables après 8 jours	" 4,396,452. 61
remboursables dans la règle dans les 8 jours	
	fr. 5,510,976. 22

Annexe n° 5. Engagements éventuels.

Effets de change non encore échus au 31 décembre 1901 en circulation avec l'endossement de la banque	fr. 2,548,157. 25
--	-------------------

Annexe n° 6. Caisse de retraite des employés.

Etat au 31 décembre 1900	fr. 16,679. 10
Intérêts perçus	" 1,991. 85
Cotisations	" 2,627. 30
Allocation de 1901	" 10,000. —
	fr. 31,297. 75
A déduire: Achat de titres pour compte de la caisse	" 16,838. 05
Etat au 31 décembre 1901	fr. 14,459. 70

Annexe n° 7. Réserve spéciale pour risques en cours.

Etat au 31 décembre 1900	Fr. 55,000. —
Emploi en 1901 pour le compte d'amortissement spécial	" 35,000. —
	Fr. 20,000. —
Allocation de 1901	" 35,000. —
Etat au 31 décembre 1901	Fr. 55,000. —

Annexe n° 2. Inventaire des titres.

Nombre	Désignation des titres	Nominal	Cours	Somme	Nombre	Désignation des titres	Nominal	Cours	Somme
I. Obligations.					Report				
2	Obligations 3 1/2 % Etat de Neuchâtel 1898 (P.S.C.)	1,000	95	950	65	Obligations 3 1/2 % Société de Navigation Neuchâtel-Morat	82,500	95	1,134,880
82	" 2 1/4 % Consolidés Anglais	8,600	98 et 25.20	201,549	2	" 3 % Chemins Locaux d'Autriche	Kr. 20,000	78 et 123.50	30,876
84	" 3 1/2 % Hongrois 1897	Kr. 50,000	84 et 105	44,100	69	" 4 % Chemin de Fer Varsovie-Vienne, série X et XI	Kr. 50,000	197.75 et 123.50	16,376
3	Billets de dépôt 4 % Commune de Neuchâtel	300,000	pair	300,000	39	" 4 % Chemin de Fer Berthoud-Thoune	39,000	95	37,050
81	Obligations 3 1/2 % Commune de la Chaux-de-Fonds 1897	15,500	95	14,725	35	" 4 % Société Suisse d'Industrie Electrique à Bâle, 1 ^{re} Série	35,000	90	31,500
448	" 3 1/2 % Commune du Locle 1898	221,500	95	210,425	134	" 4 1/2 % Société en Commandite Ed. Dubied & Co, Couvet	67,000	99	66,330
5	" 4 % Commune de Corcelles Comondrèche 1901	5,000	pair	5,000	97	" 4 1/2 % Société anon. des Fabriques de Chocolat & Confiserie J. Klaus au Locle, série B	48,500	99	48,015
39	" 4 % de Fleurier 1901	19,500	"	19,500	160	" 4 1/2 % Société anon. des Fabriques de Chocolat & Confiserie J. Klaus au Locle, série C	80,000	99	79,200
5	" 8 1/4 % Commune de Fontaines 1895	2,500	95	2,375	11	" Titres divers	7,500	—	7,325
244	" 3 1/2 % Commune des Hauts-Geneveys 1899	122,000	95	115,900	Total des obligations				
26	" 4 % de Môtiers 1901	10,000	pair	10,000					
4	" 4 % Ville de Zurich 1901	2,000	100.75	2,015					
89	" 2 % Ville de Paris 1899 (Métropolitain)	44,500	90 et 90.50	26,700					
44/4	" 2 % do. 1899	5,500	97.50 et 22.50 n. v.	3,300					
25	" 4 % Zürcher Eisenbahnbank	25,000	pair	25,000					
1	" 3 1/2 % Crédit Foncier Neuchâtelois remb. le 13 déc. 1902	2,000	"	2,000	II. Actions.				
20	" 3 1/4 % Crédit Foncier Vaudois	10,000	87	8,700	200	Actions Nord-Est-Suisse	100,000	520	104,000
1	" 3 1/2 % do.	5,000	95	4,750	105	" Union-Suisse, Priorité	52,500	520	54,600
5	" 3 1/2 % Crédit Foncier Danois, garanties par l'Etat	Kr. 1,600	90 et 123.50	1,990	62	" Société en Commandite G. Favre-Jacot et Co, Locle	31,000	500	31,000
286	" 3 1/2 % Régional Neuchâtel-Cortailod-Boudry	148,000	95	135,850	105	" Banque Commerciale Neuchâteloise	62,500	475	49,875
A reporter					Total des actions				
					Total des obligations				
					Total				